



## Permis de construire pour une veranda de plus de 20 ans

Par **higgings**, le 11/01/2016 à 19:38

[smile9][fluo]**Bonjour**,[/fluo]bonjour a tous]

desoléj ai cru que les formules de politesse etaient bannies encore toutes mes excuses

Mon père a construit une véranda, sans permis de construire, il y plus de 20 ans. Aujourd'hui, il est décédé et nous mettons la maison en vente. On me demande de régulariser. Comment faire ?

Il a aussi transformé un garage en chambre sans changer la surface mais en mettant une porte-fenêtre. Comment faire ?

merci beaucoup!!!!

**[fluo]Merci**.[/fluo]

*[s]Bonjour[/s] et [s]Merci[/s] restent des formules de politesse obligatoire si on ne veut pas voir sa demande supprimée.*

Par **amajuris**, le 11/01/2016 à 20:46

bonsoir,

la régularisation est, à mon avis inutile, puisque il y a prescription et que la commune ne peut plus demander la démolition de la véranda ni de la modification du garage en chambre.

par contre il faut peut être voir avec le trésor public pour les taxes foncières soit revues.

salutations

Par **morobar**, le **12/01/2016** à **09:00**

Bonjour,

Je suppose que le "on" est le notaire.

Il souhaite en effet dresser un acte conforme au titre de propriété en sa possession.

Autant il est facile d'occulter la véranda, voire de la mentionner, mais plus difficile de mentionner un garage qui n'existe plus.

Pour quoi ne pas déposer une demande de régularisation et après un imprimé H à destination du fisc.

Par **higgings**, le **20/01/2016** à **14:02**

bonjour

merci beaucoup amatjuris et motobar le probleme est que j habite en normandie et la maison est dans le var

j aie refait des plans de la maison actuelle que j aie fait parvenir a la mairie de la commune du var et cette regularisation a ete refusée!!merci pour votre aide

var

Par **morobar**, le **20/01/2016** à **18:45**

Bjr,

Le refus doit être motivé aussi bien pour la véranda que pour la destination de l'ancien garage. Les voies de recours sont indiqués sur cette notification.

Par **higgings**, le **21/01/2016** à **15:30**

bnjour morobar j aie pensé qu il y avait juste besoin d une autorisation,j ai fait des plans approximatifs en notant les bonnes dimensions mais je pense que la mairie veut des plans plus precis.je vais les faire refaire avec un logiciel specifique en esperant que ça passe!!!merci beaucoup pour vos conseils je vous tiens au courant

Par **morobar**, le **21/01/2016** à **19:41**

Vous pensez ceci ou cela et la mairie itou.

Le refus doit être motivé.

La maison dans laquelle je vis actuellement a été bâtie par un auto-constructeur qui a déposé un permis réalisé accompagné de plans réalisés à la main et au double décimètre sur du papier quadrillé.

Alors avant de vous fatiguer, il vaut mieux rechercher les causes du refus pour y remédier.

Par **higgings**, le **24/01/2016** à **16:32**

merci beaucoup morobar je vous tiens au courant